

Beauharnois veut un parc éolien

Louis-Gilles Francoeur

4 mars 2004

Le maire de Beauharnois, Daniel Charlebois, a confirmé hier au Devoir qu'il entend déposer aux audiences de la Régie de l'énergie sur le Suroît un projet alternatif de production d'électricité, qui consisterait à construire un parc éolien important sur les rives du canal de Beauharnois, propriété d'Hydro-Québec.

Le premier magistrat de Beauharnois a confirmé hier qu'il rencontrera la semaine prochaine des représentants de la société 3Ci, laquelle a piloté le projet des deux parcs éoliens de 54 MW chacun sur les monts Miller et Copper à Murdochville. Ces deux projets ont récemment subi le test de l'audience publique et le rapport de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est attendu prochainement.

Ce sont des groupes environnementaux locaux, comme Héritage Saint-Bernard, ou nationaux, comme la coalition Québec-vert-Kyoto, qui ont proposé au maire Charlebois d'examiner un projet alternatif au Suroît pour maintenir au moins autant d'emplois et attirer autant de retombées économiques, sans la pollution, que le projet du Suroît. Beauharnois a momentanément bloqué le projet d'Hydro-Québec (<https://www.ledevoir.com/hydro-quebec>) en refusant d'autoriser un changement de zonage essentiel à l'émission des permis de construction du Suroît. Beauharnois, qui a mis diverses conditions à l'acceptation du Suroît sur son territoire, entend soumettre la décision finale à sa population par voie de référendum.

La région de Beauharnois est réputée pour ses vents puissants et constants, qu'apprécient tout particulièrement les amateurs de voile sur les deux plans d'eau fluviaux, le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, lesquels sont reliés par le canal de Beauharnois, construit dans les années 60.

Deux chercheurs des services météo d'Environnement Canada, Robert Benoît et Wey Yu, ont produit à la demande du Devoir au cours des derniers jours une carte des vents de la région de Montréal qui confirme la présence de vents à valeur commerciale sur les rives du canal, soit des vents allant de 6 à 7,5 mètres par seconde en moyenne sur une base annuelle.

Cette carte, que nous reproduisons ci-contre, révèle par ailleurs un potentiel éolien intéressant dans la région immédiatement située à l'est du canal, soit la région de Sainte-Martine. Par ailleurs, on découvre sur cette carte des vents forts et constants à partir de... Saint-Constant jusqu'à la baie de Missisquoi, qu'on voit dans le coin droit en bas de la même carte.

Dans l'Ouest canadien et américain ainsi qu'à plusieurs endroits en Europe, les agriculteurs créent des coopératives pour mettre sur pied des «fermes à vent» (wind farming), dont les revenus sont souvent égaux, voire supérieurs à ceux des cultures présentes sous les puissantes machines.

Quant au projet du maire Charlebois, il n'est pas le premier du genre dans cette région. Au début des années 90, la société York Research Development avait envisagé de construire sur les rives du canal de Beauharnois un parc éolien d'une valeur de 100 millions de dollars. Cette société pensait produire alors un peu plus de 35 MW avec 75 éoliennes de 500 kW. L'autre variante portait sur 40 machines de 1,5 MW chacune avec des nacelles situées à 60 mètres, pour une puissance installée totale de 60 MW.

Aujourd'hui, les producteurs éoliens ont à leur disposition des équipements sensiblement plus importants. Les Allemands, par exemple, qui n'ont pas beaucoup de vents en milieu terrestre dépassant les six mètres/seconde, arrivent néanmoins à rentabiliser cette production par des tours qui dépassent les 100 mètres, ce qui permet d'aller chercher les vents en hauteur, généralement plus puissants. Les mesures de vent obtenues par les chercheurs d'Environnement Canada sur la carte reproduite à côté de cet article ont été calculées à 50 mètres du sol. La puissance de ces vents à 100 mètres serait normalement plus élevée et les projets afficheraient en principe une rentabilité améliorée.

York Research estimait son projet rentable avec les machines moins performantes de l'époque parce qu'il se situait à côté des centres de consommation et dans un parc industriel suffisamment éloigné de la population. Le projet aurait été finalement mis de côté, car Hydro-Québec n'aurait pas accepté de prêter tous les terrains requis en bordure du canal.

Un nouveau projet éolien dans ce secteur pourrait avoir des retombées économiques et fiscales importantes, estime le maire Charlebois. Il pourrait lancer ce type de production dans une région dotée de vents moins puissants que ceux du Grand Nord québécois ou de la Gaspésie mais aussi puissants, voire davantage, que tout ce qu'on exploite en Californie ou en Europe, explique un spécialiste à la retraite de l'IREQ, Réal Reid. Des projets de ce type, dit-il, ont un avantage indéniable: le carburant est gratuit et pour longtemps.

À sept mètres/seconde, une éolienne fonctionne sur une base annuelle 77 % du temps, précise M. Reid. Sa production équivaut en énergie continue à près de 30 % de sa puissance installée. En somme, dit-il, un parc d'une puissance totale de 100 MW produira l'équivalent de 30 MW sur une base annuelle en continu si on fait la sommation des pics et des arrêts de production. En comparaison, une centrale thermique comme le Suroît a un facteur d'utilisation de 95 % mais il faut payer le gaz naturel à prix d'or et les prix seraient sur le point d'exploser en raison de la demande croissante à l'échelle continentale.

Pour la municipalité de Beauharnois, la rentabilité d'un parc privé d'éoliennes pourrait être très attrayante sur le plan fiscal parce qu'un projet privé ne bénéficie pas des exemptions accordées par les lois municipales aux biens des sociétés d'État. C'est ce qui explique que Beauharnois ait obtenu un maigre montant de 17 000 \$ par année pendant des décennies pour la centrale hydroélectrique construite à sa porte dans le fleuve. Hydro-Québec serait prête à verser quatre millions à Beauharnois si la Ville autorise le changement de zonage nécessaire à son projet.